

balancing act news update

2 nouvelles offres d'IDMAGE aux producteurs de films africains : distribution VOD et cinéma itinérant prépayé

IDMAGE lancera cette année www.africafilms.tv, un portail qui se propose de ramener les films africains sur les écrans... par la VOD. IDMAGE expérimentera aussi une nouvelle façon de montrer des films en Afrique, en garantissant une remontée de recettes aux ayants-droit. Russell Southwood et Sylvain Beletre ont interviewé Enrico Chiesa directeur associé d'IDMAGE sur ce double projet qui sort des sentiers battus.

L'initiative d'IDMAGE dans la VOD a pour but de raviver l'intérêt pour le film africain et de lui faire reprendre pied sur différents marchés sur lesquels... soit les grands distributeurs ont écrasé les revenus des ayants droit... soit le piratage a entraîné la faillite des salles et des producteurs. Le portail VOD permettra aux détenteurs de droits d'expérimenter un nouveau mode de distribution avec la possibilité de monnayer directement leurs films. Contrairement aux marchés traditionnels, ce modèle est libéré des contraintes de calendriers de sortie et de « cycle de vie » des films.

BA : Quel est l'objectif-clé de votre nouvelle boutique VoD : www.africafilms.tv?

EC : Faire revenir les films africains sur les écrans et... faire revenir la recette générée à ceux qui font les films. AfricaFilms.tv est l'une des première plateformes VoD (VàD = vidéo à la demande) dédiée à 100 % aux films africains : Africafilms.tv proposera tous les genres d'œuvres audiovisuelles, qui seront accessibles depuis n'importe quel pays du monde. Nous avons mis au point un système qui garantit une rémunération équitable aux réalisateurs et producteurs africains. Le site permettra aussi de relancer des œuvres à succès qui ont été oubliées.

BA: Quels producteurs de films africains peuvent être intéressés par le portail?

EC: Il sera accessible à tous les ayants-droit de contenu audiovisuel (avec une exigence de qualité), et ce quelle que soit la langue du programme. Les bénéfices pour les réalisateurs et les producteurs africains sont :

- simplicité
- gratuité - pas d'investissement à part le temps nécessaire pour envoyer le matériel et signer un contrat
- visibilité internationale
- pas d'exclusivité des revenus potentiels dans la durée
- pas de voyages autour du monde à la recherche de distributeurs.

Africafilms.tv sera multi-territoires, et multi-genres. C'est particulièrement intéressant pour les détenteurs de droits africains qui n'ont pas accès aux marchés export et qui

n'ont pas les moyens de visiter festivals et marchés de programmes.

Outre les « films de festival », le site proposera des soap operas, des documentaires (de 26' et plus), des captations de spectacles, etc. Notre différence est que nous n'achetons pas les droits et que notre contrat est non exclusif, ce qui laisse toute liberté aux producteurs de vendre leurs contenus ailleurs. En cas d'une vente à une télévision exigeant une exclusivité territoriale, nous suspendons du site, en quelques jours, le titre sur le pays concerné.

BA: Quel type de public sera intéressé par votre catalogue VOD ?

EC : Africafilms.tv cible prioritairement les amateurs de « word culture » et la diaspora africaine, c'est-à-dire des publics vivant en Amérique du Nord, dans la Caraïbe, en Europe, en Australasie. N'importe qui de n'importe où pourra regarder des vidéos en utilisant un lecteur relié à internet, ordinateur, smartphone, etc. Nos prix resteront accessibles : la location d'un film de cinéma coûtera 4-5 euros (ou US 4-5 USD) pour 48h, un documentaire (26 ou 52') ou une série 2 ou 3 euros / USD.

BA: Techniquement et financièrement parlant, comment ça va marcher pour les ayants-droit?

EC : Ce que nous proposons aux producteurs, c'est à la fois un service et un partenariat. Vous êtes propriétaire d'un film, vous nous contactez pour signer un contrat, nous chargeons votre programme (à partir d'un DVD ou DV) et nous vous attribuons un mot de passe qui vous permet d'accéder à votre compte pour consulter vos gains. Vous nous envoyez une facture et nous vous payons : 50 % des recettes vont au producteur et 50 % au site, pour couvrir les frais techniques et le fonctionnement.

Un ayant droit qui a une « marque » forte (une série très populaire, une société de production célèbre) aspire à avoir sa propre boutique VOD pour vendre directement à ses fans. Mais un portail VoD comme celui que nous lançons coûte au moins 200.000 euros à développer ce qui est hors de portée pour un producteur africain

indépendant : c'est pourquoi africafilms.tv inclura un « site builder », un logiciel simple qui permet de créer son site en quelques clics à coût zéro. L'ayant-droit contrôle alors directement les recettes de ses films, IDmage ne prélevant qu'une commission de 10%.

BA: Quand comptez-vous lancer votre plateforme VoD?

EC: Vers juin 2010, avec une version beta qui s'améliorera au fil du temps Nous avons 2 équipes, une à Paris l'autre à Dakar, pour la technique d'une part, la promotion d'autre part.

BA: Où en êtes-vous du site et que vous reste-t-il à faire?

EC: Nous sommes en phase de pré-lancement, développement et test du site, constitution du catalogue de films, en identifiant de nouveaux ayants-droit et en signant des contrats avec eux. Nous recherchons d'autres détenteurs de droits. Nous cherchons aussi d'autres partenaires et plus de fonds pour assurer la pérennité du site sur le long terme.

BA: Combien vous coûtera le portail au total?

EC: Nous avons obtenu 0,5 M€ de l'Union européenne via ACP Films - le programme de coopération pour le soutien du secteur cinéma et audiovisuel des Pays ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) pour ce projet et pour le projet mobi CINE (Cf. article suivant). C'est de l'argent public, de fait notre approche est publique et transparente : nous voulons aider la production de films africains, et permettre aux ayants-droits africains indépendants de maximiser leurs revenus à l'étranger.

Nous commencerons à promouvoir la boutique dès qu'elle sera en ligne et nous aurons besoin d'un maximum de couverture sur le web pour relayer le message. Nous invitons les réalisateurs et producteurs africains à nous contacter pour référencer leurs titres sur notre catalogue. Enfin, IDmage cherche toujours des fonds et des partenaires media pour renforcer durablement notre effort au service de la distribution de films africains.

Contact IDmage:

142 Fg St-Denis, F-75010 Paris, France

www.africaFilms.tv

www.mobicine.org

France :

Enrico CHIESA

enrico.chiesa@idmage.fr

+33 (0) 1 40 34 71 23

+33 607 157 307

Mali :

Salif Traoré

t_salif@yahoo.fr

+223 7625 6118 ou 6679 7058

Sénégal :

Vincent LAGOEYTE

vincent.lagoeyte@idmage.fr

+ 221 77 259 54 36

mobicine: un nouveau modèle prépayé, pour amener les films jusqu'à leur public et les recettes aux réalisateurs.

IDmage a créé MobicINE, un nouveau circuit de projection qui cible les publics urbains très populaires de Dakar et Bamako, deux capitales africaines où les cinémas ont fermé à cause du piratage. MobicINE vise à réinventer un secteur de la distribution là où l'exploitation cinématographique a disparu, en priorité en Afrique francophone.

Le modèle classique du cinéma, avec le coût des bobines et de leur transport, et des frais généraux inhérents à la gestion d'un bâtiment semble dépassé. Les Africains aiment la convivialité et le partage. Aujourd'hui, les gens achètent des téléviseurs et des lecteurs, des VCD illégaux et piratent les connexions à Canal Horizons...etc. Au Mali, 3-4 millions de VCD sont achetés chaque année à 1,50 € l'unité, dont 98% sont des copies pirates (étude IBF pour l'Union européenne, janvier 2008). Des cinémas clandestins projettent des films pour 2 à 300 FCFA (0,40€).

L'idée de MobicINE, c'est de rendre ces pratiques légales en empêchant toute fraude grâce à l'utilisation de disques durs sécurisés DivX. Le modèle économique développé répond à la réalité africaine actuelle : comme les gens ne vont pas au cinéma, c'est le cinéma qui ira vers les gens. Dans chaque ville, mobiCine recrutera 7 projectionnistes et identifiera 40 à 50 lieux de projection. Tous les jours, chaque franchisé ira d'un endroit à l'autre pour montrer les films.

Comment fonctionne le modèle économique ?

« Par analogie, c'est un mélange entre le système des cartes de téléphone prépayées et du taximan africain » explique E. Chiesa.

Le modèle de prépaiement fonctionne ainsi : le disque dur est crédité d'un certain nombre de « jetons de projection », qui sont en fait des droits de projection verrouillés par la technologie DivX. Le « jeton de projection » est une somme forfaitaire versée à l'avance, qui correspond à environ un tiers de la recette moyenne attendue. L'exploitant achète par exemple 20 jetons de projection, une fois qu'il a épuisé tous ses jetons de projection, il doit réalimenter son crédit pour organiser davantage de séances «.

L'exploitant franchisé fonctionnera un peu comme un taxi africain. Il loue une tricyclette à remorque, qui sert à transporter un caisson contenant le matériel de projection (un vidéo projecteur, un disque dur, un écran de 2 mètres et un petit groupe électrogène). Tous les soirs, comme la plupart des chauffeurs de taxi à Dakar ou à Bamako, il doit nous verser un loyer pour cet équipement. Son revenu personnel est ce qu'il reste de la recette, après qu'il ait payé les jetons de projection et la location pour le kit mobile.

Pour dix euros payés par le public, environ trois euros vont à IDmage, trois euros pour l'exploitant et trois euros pour l'ayant droit (producteurs, cinéaste).

« D'après nos estimations le franchisé devrait gagner environ 150 euros par mois. Certaines projections seront parrainées par des annonceurs et des ONG » nous explique Enrico Chiesa. Il ajoute qu'il y aura environ entre 5000 et 8000 projections par an et par ville. La première année nous organiserons 10 à 15.000 séances en tout, qui généreront plus de 50.000 euros de revenus pour les ayants droit. »